

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Jeudi 15 mai 2025 à 20 h 15

Nombre d'élus en exercice :
15

Nombre d'élus présents :
10

Nombre d'élus absents :
5

Le 15 mai 2025, à 20 heures 15 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 9 mai 2025, sous la présidence de M. Jacques WURTZ, Maire.

Présents : Anne BERRON, Armelle DHIVER, Sylvie DOTT, Cathie GOETTER, Freddy HETZEL, Audrey KLERLEIN, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Nicolas SIEGENTHALER, Jacques WURTZ.

Absents et excusés : Jean-Daniel BARTH, Christelle BOCHATKO, Jean-Philippe BRUMPTER, Gérard GAUTIER, Céline LUX.

Secrétaire de séance : Bérénice CLIVET.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 n'appelle pas de remarque de la part des élus et est approuvé à l'unanimité.

2) Rénovation de la salle polyvalente

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire (APS) des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Plusieurs variantes sont à l'étude, notamment une comprenant un système de réseau de chaleur à pellets. Le coût des travaux est estimé à 1 441 500 € HT, auquel s'ajoutent différentes options ainsi que diverses études préalables et diagnostics, portant le montant total du projet à environ 1 700 000 € HT. Différentes subventions peuvent être sollicitées, couvrant environ 64 % des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet sommaire des travaux de rénovation de la salle polyvalente et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes		
Objet	Montant HT	%	Objet	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	74 300 €		FEDER	340 000 €	20 %
Travaux + options	1 613 700 €		CeA	100 000 €	6 %
Etudes préalables et diagnostics	12 000 €		Fonds Vert	270 000 €	16 %
+			Région Grand Est	250 000 €	15 %
			CEE	170 000 €	10 %
			Fonds propres	570 000 €	33 %
TOTAL	1 700 000 €	100 %		1 700 000 €	100 %

AUTORISE M. le Maire à solliciter des aides financières auprès de la Région Grand Est, de l'Etat, de l'Europe, de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que toutes les autres aides financières auxquelles la commune pourrait prétendre.

3) Décision modificative

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif 2025 adopté le 03/04/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir des crédits pour transférer un bien à l'inventaire communal par opérations d'ordre budgétaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE les crédits adoptés au budget primitif 2025 comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Imputation	Montant
041 : Opérations patrimoniales	21318 : Autres bâtiments publics	+ 372 706.00 €	041 : Opérations patrimoniales	21312 : Bâtiments scolaire	+ 372 706.00 €

4) Création de poste saisonnier

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi d'agent technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel ;

FIXE la rémunération sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à établir le contrat d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2025.

5) Questions diverses

Néant.

Fin de la séance à 21 h 00.

Le secrétaire de séance,
Bérénice CLIVET

Le Maire,
Jacques WURTZ